



# **Constats du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris**



## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	3
1. INTRODUCTION .....	4
1.1 Contexte du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.....	4
1.2 Méthodologie du module sur l'égalité hommes-femmes .....	5
2. VUE D'ENSEMBLE DES CONSTATS DU MODULE.....	7
3. APPROPRIATION DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES.....	8
Indicateur 1 : Mesurer l'appropriation de l'égalité hommes-femmes .....	8
3.1 Aborder la question de l'égalité hommes-femmes dans les programmes de développement .....	8
3.2 L'égalité hommes-femmes dans la vision du développement à long terme .....	10
3.3 Rattacher les priorités nationales de l'égalité hommes-femmes au budget.....	10
3.4 Notes des indicateurs quantitatifs concernant l'appropriation des l'égalité hommes-femmes .....	13
3.5 Les approches et les ressources des donneurs.....	14
3.6 Considérations futures sur l'appropriation de l'égalité hommes-femmes.....	15
4. MESURER ET ATTEINDRE DES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES GRÂCE AUX DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE .....	16
Indicateur 2 : Mesurer les résultats en matière d'égalité hommes-femmes .....	16
4.1 Rassemblement des données ventilées par sexe .....	16
4.2 Analyse et utilisation des données ventilées par sexe .....	17
4.3 Notes des indicateurs quantitatifs sur les résultats relatifs à l'égalité hommes-femmes.....	18
4.4 Soutien des donneurs aux données ventilées par sexe et utilisation de ces données.....	19
4.5 Considérations futures sur les résultats relatifs à l'égalité hommes-femmes.....	20
5. RESPONSABILITÉ MUTUELLE S'AGISSANT DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES .....	21
Indicateur 3 : Mesurer la responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes .....	21
5.1 Responsabilité et dialogue politique sur l'égalité hommes-femmes.....	21
5.2 Considérations futures sur la responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes .....	23
6. ABORDER LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES DANS LES PAYS FRAGILES ET EN CONFLIT....	24
6.1 Appropriation de l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité.....	24
6.2 Résultats et responsabilité relatifs à l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité.....	26
6.3 Soutien des donneurs à l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité.....	26
6.4 Considérations futures sur l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité .....	27

7. LECONS TIRÉES ET VOIE À SUIVRE DANS LE FUTUR.....	28
7.1 Comment mieux aborder l'égalité hommes-femmes dans les efforts pour améliorer l'efficacité de l'aide .....	28
7.2 Leçons tirées en matière de suivi de l'égalité hommes-femmes et de l'efficacité de l'aide .....	29
RÉFÉRENCES .....	31
ANNEXE A : PRINCIPES DE BASE ET MÉTHODOLOGIE DES TROIS INDICATEURS DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES.....	32
ANNEXE B: LES INDICATEURS DE LA DECLARATION DE PARIS ET LES INDICATEURS DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES .....	35
ANNEXE C: QUESTIONNAIRE DU MODULE SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES.....	38
TABLEAUX :	
Tableaux 1. Notes pour l'indicateur 1 de l'égalité hommes-femmes – appropriation.....	13
Tableaux 2. Notes pour l'indicateur 2 sur l'égalité hommes-femmes - resultats .....	19

## REMERCIEMENTS

Ce rapport est fondé sur les réponses des 24 pays qui ont choisi de tester le module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : l'Albanie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, l'Égypte, l'Équateur, le Gabon, le Honduras, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Moldavie, le Mozambique, le Népal, le Niger, le Pérou, la République démocratique du Congo (RDC), la République dominicaine, le Rwanda, le Togo et la Zambie. Les coordinateurs nationaux de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans ces pays ont été indispensables au succès de cette entreprise. Les représentants des différents ministères gouvernementaux, de la société civile et des organismes d'aide qui ont été consultés ont également joué un rôle essentiel. ONU Femmes, en particulier, a joué un rôle actif et soutenu le processus dans plusieurs pays.

Ce rapport a été élaboré par la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a été préparé par Jenny Hedman, avec la contribution importante de Patti O'Neill et Catherine Gaynor (consultante).

La méthodologie du module sur l'égalité hommes-femmes a été développée par Jenny Hedman, Patti O'Neill, Robin Ogilvy et Marjolaine Nicod à la Direction de la coopération pour le développement, avec la participation de Catherine Gaynor. Julie Seif a fourni l'assistance administrative nécessaire pour finaliser le questionnaire sur l'égalité hommes-femmes et le rapport. Stephanie Coic a réalisé la mise en page de la couverture. La traduction en français a été réalisée par Juliette Lindsay.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Contexte du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

En 2005, les donateurs et les pays en développement ont approuvé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide - un ensemble ambitieux de principes conçus pour contribuer à rendre l'aide plus efficace. Une des caractéristiques de la Déclaration de Paris est l'engagement par les gouvernements des donateurs et des pays partenaires à se demander mutuellement des comptes sur la mise en application de la Déclaration au niveau des pays, grâce à une enquête sur 12 indicateurs de progrès. Des Enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont été effectuées en 2006, 2008 et 2011.

La Déclaration de Paris se propose d'« [augmenter] les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités (...) et l'accélération des avancées vers les OMD » (paragraphe 2). Elle reconnaît que « Des efforts d'harmonisation doivent également être accomplis dans d'autres domaines transversaux comme l'égalité entre hommes et femmes » (paragraphe 42). Le Programme d'action d'Accra (PAA) de 2008 va plus loin en reconnaissant que l'égalité hommes-femmes est un des facteurs permettant l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des femmes, des hommes et des enfants pauvres ; et identifie des mesures spécifiques (voir encadré).

#### L'égalité hommes-femmes dans le Programme d'action d'Accra (2008)

Paragraphe 3 : « L'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants. Il est indispensable que l'ensemble de nos politiques visent de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques. »

Paragraphe 13c : « Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».

Paragraphe 21b : « Au niveau des pays, les donateurs et les pays en développement se concerteront et se mettront d'accord sur une série d'objectifs réalistes dans le domaine de la construction de la paix et du renforcement de l'État permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité des États et d'assurer la protection et la participation des femmes. »

Paragraphe 23a : « Les pays en développement amélioreront la qualité de la conception, de l'exécution et de l'évaluation de leurs politiques en consolidant les systèmes d'information, et notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique. »

Sur la base des engagements inclus dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été complétée par un module optionnel sur l'égalité hommes-femmes comportant trois indicateurs. Le module sur l'égalité hommes-femmes s'inscrit également dans le droit fil de la proposition exposée dans les Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes (2008), où il est préconisé d'élaborer des « indicateurs de genre, quantitatifs et qualitatifs, afin de mesurer les progrès accomplis dans le respect d'engagements répondant à des défis comme l'appropriation par les pays ». Les indicateurs optionnels sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont pour objectif de :

- rassembler des informations significatives sur le degré auquel les efforts de renforcement de l'efficacité de l'aide et du développement ont intégré les considérations d'égalité hommes-femmes,
- permettre une compréhension approfondie des progrès relatifs à l'égalité hommes-femmes depuis 2005, y compris les progrès des engagements sur l'égalité hommes-femmes du Programme d'action d'Accra de 2008,
- faciliter le dialogue sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes au niveau des pays, et
- tester des indicateurs de l'égalité hommes-femmes pour un futur cadre de suivi de la mise en œuvre de l'efficacité de l'aide qui fera suite au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2011.

Ce rapport présente les constats des 24 pays en développement qui ont testé le module sur l'égalité hommes-femmes lors de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.<sup>1</sup> Une vue d'ensemble des constats se trouve dans le document Efficacité de l'aide 2005 - 2010 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2011a).

## 1.2 Méthodologie du module sur l'égalité hommes-femmes

Le module sur l'égalité hommes-femmes comprend trois indicateurs. Chacun de ces indicateurs est lié à l'un des 12 indicateurs de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :

1. *Appropriation* : l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes font systématiquement partie des stratégies nationales de développement (lié à l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris, appropriation)
2. *Résultats* : les données sont ventilées par sexe (lié à l'indicateur 11 de la Déclaration de Paris, résultats)
3. *Responsabilité mutuelle* en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (lié à l'indicateur 12 de la Déclaration de Paris, responsabilité mutuelle)

---

1. Albanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Égypte, Équateur, Gabon, Honduras, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Moldavie, Mozambique, Népal, Niger, Pérou, République démocratique du Congo (RDC), République dominicaine, Rwanda, Togo et Zambie.

Ces trois indicateurs ont été identifiés comme les meilleurs pour mesurer le soutien à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes lors du processus de mise en application de la Déclaration de Paris. L'appropriation, les résultats et la responsabilité mutuelle pour l'égalité hommes-femmes sont tous indispensables pour améliorer l'efficacité de l'aide. Les trois indicateurs sont directement liés aux engagements du Programme d'action d'Accra (paragraphe 13c et 23a) et aux indicateurs existants de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. En même temps, les indicateurs sélectionnés peuvent être suivis sans imposer de charges de travail supplémentaires aux coordinateurs nationaux et aux autres parties prenantes dans la gestion du processus de l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau des pays. Les indicateurs de l'égalité hommes-femmes et de l'efficacité de l'aide n'ont pas été conçus pour fournir un outil complet permettant de faire le suivi des progrès accomplis par rapport aux principes de la Déclaration de Paris, ni pour faire le suivi des résultats dans le domaine de l'égalité hommes-femmes.<sup>2</sup>

Les trois indicateurs sont centrés sur les progrès des pays en développement en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, mais comprennent également des questions qualitatives sur les ressources et les approches des donateurs. Il a été demandé aux pays qui ont choisi de tester le module de répondre à un ensemble de questions qualitatives pour chaque indicateur et, sur la base de leurs réponses, de donner une note quantitative à leurs résultats pour chaque indicateur de l'égalité hommes-femmes.

Les coordinateurs nationaux de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont été invités à compléter le module sur l'égalité hommes-femmes en même temps que l'Enquête 2011, en consultation avec les donateurs et la société civile. Parce que le module était optionnel, il est possible que les pays qui ont choisi de le tester aient identifié l'égalité hommes-femmes comme une priorité. Il est donc possible que les résultats ne soient pas représentatifs de la performance de tous les pays en développement qui ont participé à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.<sup>3</sup>

- 
2. Voir l'annexe A pour une explication détaillée des principes de base et de la méthodologie, et l'annexe C pour le questionnaire du module.
  3. 78 pays en développement ont participé à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

## 2. VUE D'ENSEMBLE DES CONSTATS DU MODULE

Vingt-quatre des pays en développement qui ont participé à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont choisi de répondre également au module pilote sur l'égalité hommes-femmes de l'enquête. Le module a provoqué des discussions sur les progrès de l'égalité hommes-femmes au niveau des pays. De nombreux pays ont organisé des ateliers ou des consultations avec des représentants d'agences gouvernementales, de donateurs et de la société civile pour discuter des questions descriptives et des notes des indicateurs<sup>4</sup>. D'autres pays ont consulté principalement les donateurs<sup>5</sup>. Dix-sept pays africains ont testé le module, ainsi que quatre pays d'Amérique latine, deux d'Europe de l'Est et un pays asiatique. Onze pays ont soumis leurs réponses au module en français, neuf en anglais et quatre en espagnol.

Les réponses au module indiquent que les pays ont fait plus de progrès par rapport à l'indicateur « appropriation de l'égalité hommes-femmes » (indicateur 1), qu'en ce qui concerne les indicateurs sur les « résultats de l'égalité hommes-femmes » (indicateur 2) et la « responsabilité mutuelle s'agissant d'égalité hommes-femmes » (indicateur 3). Les considérations d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont dans l'ensemble bien intégrées dans les stratégies nationales de développement des pays. L'approche la plus utilisée par les pays est d'intégrer l'égalité hommes-femmes à leurs stratégies nationales, le plus souvent dans les domaines du développement social ou humain. Cependant, ni les pays ni les donateurs n'ajustent les ressources affectées à l'égalité hommes-femmes à leurs politiques et à leurs engagements, ce qui entrave la mise en application (chapitre 3).

L'indicateur 2 sur les résultats de l'égalité hommes-femmes mesure la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe. Les réponses au module montrent que des données de ce type sont rarement rassemblées ou analysées de manière systématique. Cependant, des exemples dans plusieurs pays indiquent que lorsque les données ventilées par sexe sont utilisées comme base du processus de décision, il en résulte une focalisation accrue et une augmentation des affectations budgétaires en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes par les pays et par les donateurs (Chapitre 4).

Environ la moitié des pays où un dialogue élargi a lieu constatent que les questions relatives à l'égalité hommes-femmes sont abordées lors des débats. Plusieurs pays demandent un cadre plus solide de responsabilité en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (Chapitre 5).

Quatre des pays qui ont testé le module (Burundi, Comores, République démocratique du Congo et Togo) ont également participé à l'Enquête 2011 sur les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires<sup>6</sup>. Les réponses de ces quatre pays ont été complétées par des informations sur la Somalie et l'Afghanistan, pour analyser la façon dont l'égalité hommes-femmes est abordée dans les États fragiles et en conflit. Dans ces situations, les donateurs et les pays doivent reconnaître le fait que l'égalité hommes-femmes et la protection des femmes sont les moyens de soutenir la paix et le renforcement de l'État, et non des objectifs concurrents (Chapitre 6).

4. Albanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Gabon, Honduras, Kenya, Malawi, Mali, Moldavie, Maroc, Népal, Niger, Pérou, République dominicaine, Rwanda, Togo.

5. Comores, Égypte, Mozambique et République démocratique du Congo.

6. Voir [www.fsprinciples.org](http://www.fsprinciples.org)

### 3. APPROPRIATION DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

#### Indicateur 1 : Mesurer l'appropriation de l'égalité hommes-femmes<sup>7</sup>

L'« appropriation » est un des cinq principes pour l'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris (2005). Un des douze indicateurs de la Déclaration de Paris mesure également les progrès accomplis en termes d'appropriation. Le concept d'appropriation a entre temps évolué : il faisait au départ uniquement référence aux gouvernements centraux des pays en développement, et il inclut désormais un ensemble plus vaste d'acteurs nationaux, y compris d'acteurs issus de la société civile. Avec le Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays en développement se sont mis d'accord sur le fait que les politiques nationales de développement - sur lesquelles les donateurs s'engagent à aligner leur soutien - doivent être en accord avec les engagements internationaux sur l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique (Programme d'action d'Accra, paragraphe 13c).

L'indicateur du module sur l'égalité hommes-femmes concernant l'appropriation de l'égalité hommes-femmes s'appuie sur les engagements souscrits dans le Programme d'action d'Accra et la Déclaration de Paris, et mesure le degré auquel l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrés dans les stratégies et les plans nationaux de développement.<sup>8</sup>

Les 24 pays ont répondu à un ensemble de questions qualitatives et, sur cette base, ont noté leurs résultats par rapport à l'indicateur « L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont intégrés de manière systématique dans les stratégies nationales de développement (appropriation) » sur une échelle allant de 1 (la note la plus basse) à 5 (la note la plus haute) (Section 3.4).

#### 3.1 Aborder la question de l'égalité hommes-femmes dans les programmes de développement

Les 24 pays qui ont testé le module sur l'égalité hommes-femmes abordent la question de l'égalité hommes-femmes dans leurs stratégies/programmes nationaux de développement. Le sujet est intégré de manière transversale, en général dans plusieurs domaines ou secteurs du programme. En **Moldavie**, par exemple, l'égalité hommes-femmes a été intégrée dans quatre des cinq secteurs prioritaires en 2008 suite à un processus de consultation des différentes parties prenantes.

---

7. Cet indicateur est lié à l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris, relatif aux stratégies de développement opérationnelles (appropriation).

8. Voir Annexe A pour la méthodologie utilisée pour l'indicateur de l'égalité hommes-femmes sur l'appropriation (indicateur 1).

Cette intégration concorde avec la ratification par les 24 pays d'engagements sur l'égalité hommes-femmes tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; et avec l'objectif d'atteindre l'OMD3 - l'égalité hommes-femmes. Cependant, certains pays observent que l'intégration de l'égalité hommes-femmes en tant que question transversale (« *mainstreaming gender* ») ne suffit pas. Bien que l'intégration transversale de la question de l'égalité hommes-femmes soit une stratégie nécessaire pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, elle n'est pas suffisante. Des mesures spécifiques pour l'autonomisation des femmes doivent être mises en place, financées et placées au centre des débats pour renforcer l'appropriation du processus de développement par toutes les parties prenantes.<sup>9</sup>

- L'Albanie souligne qu'« aborder la question de l'égalité hommes-femmes uniquement par le biais d'une stratégie transversale n'est jamais suffisant ».
- Le Burundi explique que l'égalité hommes-femmes ne fait pas partie des priorités les plus urgentes, dans la mesure où le sujet est transversal.
- Le Honduras constate que l'intégration transversale de cette question reste un défi.
- La Zambie observe que même s'il est prévu que l'égalité hommes-femmes soit être intégrée de façon transversale à tous les secteurs, la *manière* d'y parvenir n'est pas claire.

La Zambie est le seul pays qui aborde l'égalité hommes-femmes à la fois comme une question transversale et comme un secteur à part entière dans le programme national. Une telle approche jumelée de l'égalité hommes-femmes est dans la lignée des engagements décrits dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

### Focalisation sectorielle des priorités de l'égalité hommes-femmes dans le programme de développement

L'égalité hommes-femmes est souvent intégrée dans les domaines de l'exclusion ou du développement social ou humain dans les programmes de développement des pays (Cameroun, Cap-Vert, Gabon, Kenya, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, République dominicaine). Dans certains pays, plusieurs stratégies sectorielles distinctes mettent aussi en avant l'égalité hommes-femmes - de même, dans les secteurs sociaux en général (Burundi, Cameroun, Comores, Équateur, Honduras, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Pérou, Rwanda, Togo, Zambie). Cette focalisation sur le développement social et humain uniquement risque d'ignorer les opportunités économiques et l'autonomisation économique des femmes, et d'entraver la croissance économique générale. Par exemple, la Zambie observe que dans le secteur agricole, les patates douces et le manioc - qui sont des cultures souvent utilisées par les femmes et qui sont importants pour la résilience de la sécurité alimentaire et de la nutrition - ne sont pas suffisamment soutenus par le gouvernement. Le maïs, qui est perçu comme « une culture d'homme » fait par ailleurs l'objet de subventions et de soutien gouvernemental dans les marchés.

Les pays qui font un effort conscient pour renforcer l'autonomisation des femmes comprennent le Népal, où les activités qui génèrent des emplois ont fait l'objet d'un soutien et le Burundi, qui se concentre sur l'accès des femmes aux ressources et à l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la gouvernance. Au

---

9. OCDE (2007), *Égalité des genres et la mise en œuvre de l'aide : Ce qui a changé depuis 1999 dans les agences de coopération pour le développement*, Paris.

Pérou la stratégie du secteur des transports inclut la question de l'égalité hommes-femmes et au Rwanda les stratégies spécifiques de tous les secteurs clés abordent l'égalité hommes-femmes.

### Les objectifs spécifiques de l'égalité hommes-femmes dans le programme de développement

Onze pays (Albanie, Cap-Vert, Égypte, Kenya, Moldavie, Maroc, Mozambique, Népal, République démocratique du Congo, Rwanda et Zambie) déclarent avoir identifié au moins un objectif ou un but relatif à l'égalité hommes-femmes à un niveau de leur programme de développement.<sup>10</sup> Au Kenya, les secrétariats permanents de tous les ministères de tutelle sont responsables d'objectifs différents, y compris l'intégration de l'égalité hommes-femmes.

### 3.2 L'égalité hommes-femmes dans la vision du développement à long terme

Certains pays abordent les questions de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans leur vision du développement sur le long terme (Cameroun, Cap-Vert, Mali, Maroc, Rwanda, Kenya).

Au Kenya, le cadre de développement sur le long terme (« Vision 2030 ») aborde l'égalité hommes-femmes comme un sous-secteur distinct. Le Cap-Vert et le Cameroun mettent l'accent sur la qualité dans les secteurs économiques dans ces documents. Au Maroc, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes font partie intégrante d'une transformation plus générale et à long terme du pays, visant à aligner le système judiciaire sur les conventions internationales sur les droits de l'homme.

Plusieurs pays qui ont testé le module sur l'égalité hommes-femmes ont également constaté qu'ils ont développé une stratégie nationale ou un programme d'action relatif à l'égalité hommes-femmes.<sup>11</sup>

### 3.3 Rattacher les priorités nationales de l'égalité hommes-femmes au budget

Les politiques et les objectifs de l'égalité hommes-femmes ne sont dans l'ensemble pas associés à des ressources adéquates. Les pays observent que les affectations budgétaires existantes en faveur des priorités de l'égalité hommes-femmes sont en général peu importantes et représentent souvent le plus petit poste budgétaire (Cap-Vert, Équateur, Kenya).<sup>12</sup> Les ressources affectées à la mise en application de programmes par le ministère de la

*« Les services chargés de l'égalité hommes-femmes au sein des ministères sont synonymes d'efforts maximum et de budgets minimum ».  
(Honduras)*

*« Les ministères de tutelle reçoivent généralement des budgets généraux inadaptés, ou bien les budgets sont réduits en cours d'année parce que les recettes ou les donneurs financent des déficits. Quand les petites sommes prévues sont versées par le Trésor, les directeurs des Finances retiennent le plus souvent le financement destiné aux activités liées à l'égalité hommes-femmes, et affectent les fonds aux domaines ayant des exigences administratives ou politiques plus importantes. »  
(Zambie)*

10. De plus, le Honduras a défini des objectifs spécifiques concernant l'égalité hommes-femmes dans son programme gouvernemental.

11. Cette question n'était cependant pas posée de manière explicite dans le questionnaire.

12. Au Cap-Vert et en Équateur, le budget affecté aux priorités de l'égalité hommes-femmes représente moins de 0,2 % du budget total. Au Cap-Vert, cela n'inclut pas le budget des secteurs où l'égalité hommes-femmes est intégrée.

Condition féminine et/ou des services chargés de l'égalité hommes-femmes au sein des ministères ne sont pas adaptées - en particulier comparées aux autres ministères (Albanie, Honduras, Mozambique, Pérou, Togo et Zambie). Dans certains pays, aucun budget n'est affecté aux priorités nationales de l'égalité hommes-femmes (Moldavie, République démocratique du Congo).

*"Les pays doivent faire en sorte que des ressources financières suffisantes soient affectées à la mise en application de leurs priorités politiques relatives à l'égalité hommes-femmes, pour atteindre les objectifs de l'égalité hommes-femmes et du développement plus général."*

*(Constat du module)*

Cependant, certains pays utilisent des ressources financières importantes pour mettre en œuvre leurs priorités relatives à l'égalité hommes-femmes. Au Népal, 18 % du budget gouvernemental de 2010-2011 a été affecté à un soutien direct aux femmes. Au Maroc, un poste budgétaire spécifique a été mis en place pour l'autonomisation des femmes.

Les budgets existants relatifs à l'égalité hommes-femmes sont souvent affectés à quelques secteurs uniquement - en général dans les secteurs de l'éducation ou de la santé (Burundi, Mali, Mozambique, Niger). Cela reflète la focalisation sectorielle dans les programmes nationaux de

développement, où l'égalité hommes-femmes n'est souvent abordée que dans les secteurs sociaux ou relatifs au développement humain. Les fonds destinés aux femmes ou à l'égalité hommes-femmes dans les secteurs de l'économie et de la production sont plus limités. Par exemple, le Burundi constate que même si le secteur agricole bénéficie d'une augmentation de ressources et que de nombreuses femmes sont actives dans ce secteur, la manière dont ces ressources financières soutiennent les femmes n'est « pas claire ». Les pays doivent faire en sorte que des ressources financières suffisantes soient affectées à la mise en application de leurs priorités politiques relatives à l'égalité hommes-femmes, pour atteindre les objectifs de l'égalité hommes-femmes et du développement plus général.

### Gestion des finances publiques sensible au genre

Pour garantir une utilisation efficace des ressources du gouvernement pour profiter à la population entière, sur la base de priorités et de besoins différents, les systèmes de gestion des finances publiques doivent dans l'idéal être sensibles au genre dès le départ. Environ la moitié des pays qui ont utilisé le module sur l'égalité hommes-femmes sont à différentes étapes de l'essai d'initiatives de gestion financière ou d'élaboration de budget sensibles au genre.

- Au Népal, tous les ministères de tutelle et les départements doivent coder leurs programmes sur la base d'une note évaluant le degré auquel ils sont sensibles au genre. Ces codes aident à évaluer les dépenses publiques et à guider les divisions responsables de la planification et les correspondants chargés des questions d'égalité hommes-femmes dans les ministères de tutelle.
- Le Mali a développé une stratégie nationale et des outils pour élaborer des budgets favorables à l'égalité hommes-femmes aux niveaux national, régional et local.

En dépit de ces nombreuses initiatives plusieurs pays constatent que la mise en application d'une gestion financière sensible au genre est difficile étant donné le manque d'engagement et de volonté politique, de capacités, et le manque des données ventilées par sexe. Il existe également des malentendus sur les implications de la budgétisation sensible au genre, ce qui entraîne des résistances. Certains pensent qu'une budgétisation sensible au genre signifie le financement d'un ministère de la Condition féminine, ou représente un programme spécifique qui bénéficie uniquement à un certain ensemble de la population.

Les conditions préalables à une budgétisation sensible au genre sont entre autres un soutien politique, un engagement durable, d'une durée suffisante pour instaurer un sens des responsabilités (les initiatives ponctuelles ont peu de chances d'avoir un effet significatif), et la disponibilité de données ventilées par sexe.<sup>13</sup>

- Le Rwanda teste une budgétisation sensible au genre dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'agriculture depuis 2008. Aujourd'hui, le Rwanda met en place une budgétisation fondée sur des programmes, et travaille en même temps à identifier des opportunités permettant d'intégrer la question de l'égalité hommes-femmes à chaque étape de la planification et de la mise en application des budgets.
- En Égypte, le rapport des dépenses, rédigé par le département du budget, mesure les affectations en fonction du sexe et leur effet sur l'égalité hommes-femmes.
- Au Maroc, l'initiative de budgétisation sensible au genre a dès le départ fait partie d'un processus plus général de réforme de la gestion des finances publiques. Actuellement, les effets des politiques financières sur les femmes et les hommes sont étudiés dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de la justice, de l'emploi et de l'éducation. Le Maroc constate que cette approche aide à garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace, en clarifiant à qui ces ressources profitent et dans quels domaines des efforts supplémentaires sont nécessaires.
- La Moldavie met en place des évaluations *ex ante* de l'impact des politiques, y compris des évaluations en terme d'égalité hommes-femmes. Le pays a pour objectif de garantir que la formulation des politiques et l'affectation des ressources financières se base sur une analyse de l'égalité hommes-femmes, pour éviter d'établir un budget distinct pour l'égalité hommes-femmes.

---

13. *Intégration des considérations d'égalité hommes femmes aux réformes de la gestion des finances publiques*, Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes, OCDE, octobre 2010.

### 3.4 Notes des indicateurs quantitatifs concernant l'appropriation de l'égalité hommes-femmes

Il a été demandé aux pays d'évaluer eux-mêmes leurs résultats par rapport à un indicateur mesurant le degré auquel l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrés dans les stratégies nationales de développement, sur une échelle allant de 1 (la moins bonne note) à 5 (la meilleure note). Dans certains pays, les différents acteurs ont exprimé des points de vue divergents sur la note à attribuer. Le cas échéant, une note moyenne a été calculée et arrondie au nombre entier supérieur ou inférieur par le Secrétariat de l'OCDE en concertation avec le pays.<sup>14</sup>

Quatre des 24 pays se sont attribués la note « 2 - Des éléments existent », estimant que l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont en partie abordés dans la stratégie nationale de développement/DSRP, et qu'il existe une base dans le pays permettant de définir des objectifs/cibles en faveur de l'égalité hommes-femmes et/ou de faire des progrès en ce qui concerne le rattachement au budget de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

La majorité des pays qui ont testé le module, 17 pays, se sont attribués la note « 3 - Des mesures sont prises », qui implique que des progrès, bien qu'insuffisants, ont été faits. La stratégie nationale de développement et les stratégies sectorielles et infranationales intègrent la question hommes-femmes jusqu'à un certain point. Les objectifs de la stratégie nationale de développement/du DSRP sont en partie liés à l'égalité hommes-femmes ; et des avancées ont été réalisées en ce qui concerne l'affectation de crédits aux objectifs relatifs à l'égalité hommes-femmes. Un socle est en place, qui devrait permettre de progresser davantage.

**Tableau 1 : Notes pour l'indicateur 1 de l'égalité hommes-femmes – appropriation**

<b>Notes pour l'indicateur 1 de l'égalité hommes-femmes « L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement (appropriation) »</b>	
<b>Note</b>	<b>Nombre de pays</b>
Little action (« Peu de mesures sont prises » ; note 1)	0
Elements exist (« Des éléments existent » ; note 2)	4
Action taken (« Des mesures sont prises » ; note 3)	17
Developed (« Il faut aller plus loin » ; note 4)	3
Sustainable (« Des mesures durables sont prises » ; note 5)	0
Total	24

14. Parce que c'est la première fois que le module sur l'égalité hommes-femmes a été testé, la méthodologie de la notation a donné lieu à des malentendus. Certains pays ont donné une note à chaque question qualitative au lieu de l'attribuer à l'indicateur. Le cas échéant, une moyenne a été calculée par le Secrétariat de l'OCDE et arrondie au nombre entier supérieur ou inférieur en concertation avec le pays. Cette note de bas de page concerne cinq pays.

Trois pays se sont attribués la note « 4 - Il faut aller plus loin », estimant que des progrès considérables ont été faits en matière d'égalité hommes-femmes, même si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir la viabilité dans le pays. Aucun pays ne s'est attribué la note 1 ou 5.

### 3.5 Les approches et les ressources des donateurs

Les donateurs alignent en général leurs stratégies et leurs actions sur les priorités en termes d'égalité hommes-femmes des pays en développement. Quasiment tous les pays qui ont testé le module de l'enquête déclarent que les donateurs au sein du pays soutiennent les priorités relatives à l'égalité hommes-femmes du programme national de développement ou le programme d'action national pour l'égalité hommes-femmes. La **Moldavie**, par exemple, explique que le soutien de la Suède a « toujours été conçu par les homologues nationaux, dans la droite ligne du principe d'appropriation nationale. » Le **Malawi** constate également que le soutien des donateurs est aligné sur le programme national de développement et que les initiatives relatives à l'égalité hommes-femmes dans le pays « dépendent en grande partie du soutien des donateurs ». Des groupes de travail sur l'égalité hommes-femmes associant les donateurs et les pays partenaires ont été mis en place dans plusieurs pays et dans certains pays les donateurs ont établi des fonds communs pour l'égalité hommes-femmes.

Au **Mali** et au **Maroc**, les donateurs ont pour objectif d'aborder l'égalité hommes-femmes dans leurs dialogues politiques avec le gouvernement. Cependant, les organisations de la société civile au Maroc soulignent que les donateurs n'ont pas encore trouvé le juste équilibre entre la mise en place de projets spécifiques (mais de petite envergure) en faveur de l'égalité hommes-femmes qui ont des effets limités d'une part, et des programmes plus importants de soutien budgétaire qui abordent rarement l'égalité hommes-femmes de manière systématique d'autre part.

Le **Népal** indique que les donateurs sont normalement bien placés pour soutenir l'intégration de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans la conception et la mise en application des programmes, et que nombre d'entre eux ont un expert de la question de l'égalité hommes-femmes ou un correspondant pour cette question basé dans le pays. En **Moldavie**, certains des donateurs du CAD soutiennent l'égalité hommes-femmes, y compris dans des secteurs « non traditionnels » tels que les infrastructures et la construction de routes. En 2008-2009, le DFID et l'ASDI ont organisé des formations sur l'égalité hommes-femmes pour les autres donateurs présents en Moldavie.

Cependant, certains pays considèrent que les donateurs manquent de ressources humaines et financières dédiés à l'égalité hommes-femmes, et que cela entrave la mise en application des programmes (Cap-Vert, Kenya, Pérou). Le **Pérou** souligne que les donateurs affectent relativement peu de ressources à l'égalité hommes-femmes en comparaison avec d'autres secteurs. Par conséquent, les donateurs ne comprennent pas toujours la pertinence de l'intégration de la question de l'égalité hommes-femmes dans certains des secteurs où ils sont actifs (tels que les infrastructures ou la construction des routes). L'**Égypte** explique que les donateurs ont tendance à se concentrer sur l'autonomisation des jeunes plus que sur l'autonomisation des femmes et la **Moldavie** souligne que les donateurs d'Europe de l'Est non membres du CAD, qui sont de plus en plus actifs dans le pays, n'ont pas les capacités nécessaires pour soutenir l'égalité hommes-femmes.

La République dominicaine et le Honduras regrettent l'utilisation limitée par les donateurs de l'expertise technique nationale en matière d'égalité hommes-femmes. Le Honduras remarque que les décisions des donateurs sont parfois plus sensibles à leurs propres intérêts qu'aux priorités des pays.

### 3.6 Considérations futures sur l'appropriation de l'égalité hommes-femmes

- Les programmes nationaux de développement des pays abordent l'égalité hommes-femmes. Bien que cela soit positif, les pays doivent également garantir que les ressources affectées à l'égalité hommes-femmes correspondent à leurs objectifs et à leurs engagements.
- Les pays doivent considérer l'adoption d'une approche « double » de l'égalité hommes-femmes en traitant la question à la fois comme un secteur ou par le biais de mesures spécifiques, et par l'intégration transversale des considérations sur l'égalité hommes-femmes.
- Les pays et les donateurs doivent réfléchir à la focalisation sectorielle de leurs efforts pour renforcer l'égalité hommes-femmes. Le soutien à l'égalité hommes-femmes dans les secteurs de l'économie et de la production pourrait être renforcé.
- Les pays doivent amorcer ou continuer leurs efforts pour garantir que les systèmes de gestion des finances publiques sont sensibles au genre. Cela constitue un moyen de renforcer la qualité de ces systèmes et de garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace, pour profiter à la population dans son ensemble sur la base de ses priorités et de ses besoins variés. Cela nécessitera une volonté politique, des données ventilées par sexe et un engagement sur le long terme.
- Les donateurs peuvent renforcer leur alignement sur les priorités des pays partenaires en matière d'égalité hommes-femmes en garantissant que des ressources suffisantes, à la fois humaines et financières, sont disponibles et en utilisant l'expertise technique nationale en matière d'égalité hommes-femmes.

## 4. MESURER ET ATTEINDRE DES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES GRÂCE AUX DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE

### Indicateur 2 : Mesurer les résultats en matière d'égalité hommes-femmes<sup>15</sup>

La Déclaration de Paris engage les donateurs et les pays partenaires à gérer et à mettre en application l'aide en mettant l'accent sur les résultats désirés, et utilisant les données disponibles pour améliorer le processus de décision (paragraphe 43-46). Les pays en développement s'engagent à renforcer le lien entre les stratégies et les budgets, et s'efforcent d'établir des cadres d'évaluation et de notification axés sur les résultats. Un des indicateurs de la Déclaration de Paris mesure également si les pays ont mis en place des cadres d'évaluation axés sur les résultats. Dans le Programme d'action d'Accra (paragraphe 23a), les pays en développement s'engagent à améliorer leurs systèmes d'information, notamment en ventilant les données par sexe, région et catégorie socio-économique.

Les résultats de l'indicateur du module sur l'égalité hommes-femmes évaluent le degré auquel les questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances par l'existence et l'utilisation de données ventilées par sexe. Sur la base des discussions et de l'analyse des réponses aux questions qualitatives du questionnaire du module, les 24 pays ont noté leur performance par rapport à l'indicateur « les données sont ventilées par sexe (Gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes) », sur une échelle allant de 1 à 5 (Section 4.3).<sup>16</sup>

#### 4.1 Rassemblement des données ventilées par sexe

Les 24 pays qui ont testé le module optionnel sur l'égalité hommes-femmes de l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris indiquent que les données ventilées par sexe sont très rarement collectées de manière systématique. Par exemple, au **Mozambique** la nécessité de ventiler les données par sexe est une recommandation récurrente dans le processus d'examen commun au gouvernement et aux partenaires, mais cette recommandation n'a pas encore été appliquée. De plus, de nombreuses enquêtes nationales rassemblent des données au niveau des foyers plutôt qu'au niveau individuel. Ce manque de données ventilées par sexe peut en partie être expliqué par une situation plus générale où un soutien supplémentaire et des investissements accrus dans les capacités statistiques et les systèmes d'information nationaux sont nécessaires dans l'ensemble.<sup>17</sup>

Parmi les 24 pays, les données ventilées par sexe sont le plus souvent disponibles dans les domaines de la santé et de l'éducation, et rares dans les secteurs de l'économie (Burundi, Cap-Vert, Gabon, Honduras, République démocratique du Congo). Ce constat reflète la focalisation sur l'égalité hommes-femmes des pays, qui est en général plus importante dans les secteurs sociaux que dans les secteurs de l'économie et

---

15. Lié à l'indicateur 11 de la Déclaration de Paris : cadres d'évaluation axés sur les résultats (résultats).

16. Voir en Annexe A la méthodologie de l'indicateur de l'égalité hommes-femmes sur les résultats (indicateur 2).

17. OCDE (2011a), *Efficacité de l'aide 2005-10 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*.

de la production (voir chapitre 3). Le **Népal**, cependant, est une exception positive. Au Népal, toutes les enquêtes majeures produisent des données qui sont ventilées par sexe, par caste et par appartenance ethnique.

## 4.2 Analyse et utilisation des données ventilées par sexe

*Lorsque les données ventilées par sexe sont utilisées comme base pour le processus de décision, cela entraîne une focalisation accrue et une augmentation des affectations budgétaires en faveur de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.*

République dominicaine, Zambie). Le **Honduras** indique que les facteurs économiques et politiques, qui ne sont pas directement liés aux inégalités hommes-femmes, sont souvent une base plus importante pour le processus de décision que les données ventilées par sexe.

Cependant, les exemples de plusieurs pays montrent que lorsque les données ventilées par sexe sont utilisées comme base pour le processus de décision, cela entraîne une focalisation accrue et à une augmentation des affectations budgétaires en faveur de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes par le pays ou par les donateurs.

### Dissémination des données ventilées par sexe

Les pays qui ventilent les données par sexe ont tendance à mettre ces données à la disposition du public (Albanie, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Égypte, Gabon, Honduras, Mali, Maroc, Moldavie, Népal, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, Rwanda, Togo, Zambie). L'**Albanie** a dans le passé publié un rapport annuel comportant des données sur un ensemble varié de domaines, mais ce rapport n'a pas été publié depuis 2008 et il n'est pas disponible en ligne. Le **Malawi** indique que les rapports qui utilisent des données ventilées par sexe et ont l'égalité

Plusieurs des pays qui ont testé le module expliquent que les données ventilées par sexe existantes ne sont pas toujours utilisées, ou pas suffisamment utilisées, dans la gestion des programmes et des politiques et le processus de décision (Cap-Vert, Équateur, Honduras, Mozambique, Niger, Pérou,

- Au **Cameroun**, l'analyse d'une enquête sur les conditions de vie dans les foyers au nord du pays a conduit à la mise en application d'un projet anti-pauvreté ciblant spécifiquement les femmes.
- En **Albanie**, l'analyse des données sur la représentation politique des femmes a conduit à l'introduction d'un quota politique de 30 %.
- Le **Kenya** indique que bien que les données ventilées par sexe soient utilisées de manière désordonnée, ces données ont contribué à consigner les inégalités de l'accès aux services, et par la suite à influencer les programmes stratégiques des secteurs de l'éducation et de l'eau.
- En **Moldavie**, les données ventilées par sexe ont été utilisées pour développer une nouvelle loi garantissant l'égalité des chances pour les femmes et les hommes - même si ces données ne sont pas encore analysées et utilisées dans leur pleine mesure dans le pays.
- Il existe des exemples similaires de la manière dont l'utilisation des données ventilées par sexe a augmenté l'attention accordée à l'égalité hommes-femmes et/ou aux femmes dans plusieurs autres pays (Burundi, Égypte, Mali, Maroc, Pérou, Rwanda et Togo).

hommes-femmes comme thématique principale<sup>18</sup> sont « en général pris en compte par les parties prenantes de la question de l'égalité hommes-femmes et non par l'environnement de développement au sens plus large ». Certains pays ont même des sites internet dédiés. Seuls deux pays indiquent que le public n'a pas un accès facile aux données ventilées par sexe existantes (Burundi, Kenya).

#### 4.3 Notes des indicateurs quantitatifs sur les résultats relatifs à l'égalité hommes-femmes

Il a été demandé aux pays d'évaluer eux-mêmes leurs résultats par rapport à un indicateur mesurant le degré auquel les données sont ventilées par sexe, sur une échelle allant de 1 (la moins bonne note) à 5 (la meilleure note). Les pays se sont attribués des notes plus basses dans l'ensemble pour cet indicateur que pour l'indicateur de l'appropriation (Section 3.4). Dans certains pays, les différents acteurs ont exprimé des points de vue divergents sur la note à attribuer. Le cas échéant, une note moyenne a été calculée et arrondie au nombre entier supérieur ou inférieur par le Secrétariat de l'OCDE en concertation avec le pays.<sup>19</sup>

Un pays s'est attribué la note « 1 - Little action (« Peu de mesures sont prises »), remarquant que les mesures sont restées plus ou moins au point mort et que les données sont rarement, voir jamais, ventilées par sexe. Neuf pays se sont attribués la note « 2 - Des éléments existent », ce qui signifie qu'il existe une base permettant de faire des progrès en ce qui concerne la ventilation des données par sexe, soit par le biais des éléments existants, soit par le biais de programmes précis. Les données ventilées par sexe ne sont pas systématiquement analysées ou diffusées.

Douze pays se sont attribués la note « 3 - Des mesures sont prises », qui implique que des progrès, bien qu'insuffisants, ont été faits. La ventilation est devenue systématique pour les principaux indicateurs de suivi ainsi que dans la collecte et l'analyse des données, et certaines informations sont publiées. Des plans ont été arrêtés en vue d'assurer l'exploitation de ces données à des fins décisionnelles, mais pour autant le système n'est pas forcément opérationnel à tous les niveaux de l'administration. Un socle est en place, qui devrait permettre de progresser davantage.

Deux pays se sont attribués la note « 4 - Il faut aller plus loin », estimant que des progrès considérables ont été faits en matière de ventilation des données par sexe, même si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir la durabilité. Les données ventilées par sexe destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances sont généralement récentes et complètes. Aucun pays ne s'est attribué la note 5.

---

18. Tels que l'Indice sexospécifique de développement pour le Malawi et le Rapport sur le développement humain par le PNUD.

19. Parce que c'est la première fois que le module sur l'égalité hommes-femmes a été testé, la méthodologie de la notation a donné lieu à des malentendus. Certains pays ont donné une note à chaque question qualitative au lieu de l'attribuer à l'indicateur. Le cas échéant, une moyenne a été calculée par le Secrétariat de l'OCDE et arrondie au nombre entier supérieur ou inférieur en concertation avec le pays. Cette note de bas de page concerne quatre pays.

Tableau 2. Notes pour l'indicateur 2 sur l'égalité hommes-femmes - résultats

Notes pour l'indicateur ii du module sur l'égalité hommes-femmes « Les données sont ventilées par sexe (Gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes) »	
Note	Nombre de pays
Peu de mesures sont prises (note 1)	1
Des éléments existent (note 2)	9
Des mesures sont prises (note 3)	12
Il faut aller plus loin (note 4)	2
Des mesures durables sont prises (note 5)	0
<b>Total</b>	<b>24</b>

#### 4.4 Soutien des donateurs aux données ventilées par sexe et utilisation de ces données

Le soutien des donateurs au renforcement des capacités du pays à rassembler des données ventilées par sexe pourrait être amélioré. Au Kenya, même si les donateurs sont pleinement conscients de l'importance des données ventilées par sexe, et qu'ils ont mis en place une plateforme pour débattre régulièrement des données ventilées par sexe et contribuer aux processus de décisions, seuls un nombre limité de donateurs soutient la collecte et l'analyse. La République démocratique du Congo explique que les donateurs soutiennent la collecte de données ventilées par sexe pour leurs propres besoins et non dans les domaines qui sont prioritaires pour le pays - et que les institutions nationales n'ont pas les capacités nécessaires pour rassembler des données de ce type.

Les réponses au module concernant le comportement des donateurs indiquent qu'ils sont très susceptibles d'utiliser, au moins en partie, des données ventilées par sexe lors du processus de décision lorsque des données de ce type sont disponibles :

Il existe cependant plusieurs exemples positifs de soutien par les donateurs. Au **Mali**, les donateurs soutiennent la ventilation par sexe des données dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. En **Albanie**, certains donateurs ont soutenu la mise en application d'une enquête sur le budget-temps. Les donateurs au **Rwanda** et au **Togo** assurent un soutien coordonné à la collecte des données, y compris des données ventilées par sexe. Le Cameroun, l'Égypte, le Maroc, la Moldavie, le Mozambique, le Népal, le Niger et le Pérou déclarent aussi que plusieurs donateurs assurent un soutien aux données ventilées par sexe.

- Le Cameroun indique que les donateurs ont tendance à utiliser principalement des données ventilées par sexe pour prendre des décisions dans les secteurs sociaux.
- Le Kenya signale que les donateurs ont tendance à utiliser des données ventilées par sexe pour leurs planification, programmation et affectations propres, mais pas nécessairement pour les processus communs.
- Au Népal, les donateurs sont souvent à l'avant-garde en ce qui concerne la promotion de l'utilisation de données ventilées.
- Le Mozambique a indiqué que « l'utilisation de données ventilées par sexe lors du processus de décision et de l'affectation des ressources varie considérablement d'un donneur à un autre. Elle n'est cependant ni systématique ni complète. »

#### 4.5 Considérations futures sur les résultats relatifs à l'égalité hommes-femmes

- Pour effectuer une gestion efficace des résultats, les gouvernements comme les donateurs doivent utiliser les données ventilées par sexe existantes pour la gestion des politiques et des programmes et pour le processus de décision.
- Les donateurs doivent soutenir les capacités du pays à rassembler des données ventilées par sexe.
- Les données ventilées par sexe existantes doivent être mises en ligne quand cela est possible, pour permettre au public d'avoir accès à ces données et de les utiliser.

## 5. RESPONSABILITÉ MUTUELLE S'AGISSANT DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

### Indicateur 3 : Mesurer la responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes<sup>20</sup>

La Déclaration de Paris reconnaît que pour que l'aide devienne réellement efficace, des mécanismes plus forts et plus équilibrés de reddition de comptes sont nécessaires. Elle demande aux donateurs et aux pays en développement de se rendre mutuellement des comptes en ce qui concerne leurs engagements. Le Programme d'action d'Accra a amélioré la compréhension du terme responsabilité en insistant davantage sur la transparence et la responsabilité auprès des citoyens, dans les pays des donateurs comme dans les pays en développement, et sur le rôle des parlements et de la société civile. Il demande des efforts supplémentaires pour garantir que des évaluations mutuelles, y compris un dialogue élargi, soient effectuées dans les pays.<sup>21</sup>

L'indicateur du module sur la responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes mesure le degré auquel les progrès concernant les engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont abordés dans les évaluations mutuelles<sup>22</sup>. Il développe et utilise les informations de l'indicateur 12 de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : le nombre de pays partenaires qui ont entrepris des évaluations communes des progrès accomplis dans la mise en application des engagements convenus relatifs à l'efficacité de l'aide, y compris ceux-ci, dans la Déclaration.

#### 5.1 Responsabilité et dialogue politique sur l'égalité hommes-femmes

Des « évaluations mutuelles » telles qu'elles sont définies par l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont en place dans un tiers des pays qui ont testé le module sur l'égalité hommes-femmes. Un des critères essentiels que les pays doivent remplir pour que leurs évaluations mutuelles soient prises en considération est l'existence d'un dialogue élargi. Dans 16 des 24 pays du module sur l'égalité hommes-femmes, un dialogue élargi a lieu.<sup>23</sup>

- Au Malawi, les examens annuels de la Stratégie de croissance et de développement fournissent un forum pour des évaluations mutuelles sur l'égalité hommes-femmes. Les groupes de femmes sont généralement inclus dans ce processus. Le cadre d'évaluation des performances pour le soutien budgétaire au Malawi se concentre également, dans une certaine mesure, sur l'égalité hommes-femmes.

20. Lié à l'indicateur 12 de la Déclaration de Paris : responsabilité mutuelle.

21. OCDE (2011a), *Efficacité de l'aide 2005-10 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*.

22. Voir Annexe A pour la méthodologie de l'indicateur de l'égalité hommes-femmes sur la responsabilité (indicateur 3).

23. Résultats relatifs à l'indicateur 12 de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Huit des 16 pays où un dialogue élargi a lieu déclarent que l'égalité hommes-femmes est abordée, ou abordée en partie, dans le dialogue.

Plusieurs pays expliquent qu'un dialogue distinct sur la mise en application de la politique nationale sur l'égalité hommes-femmes existe, ou que les donateurs poursuivent un dialogue distinct avec le ministère de la Condition féminine<sup>24</sup>.

La **Zambie** argumente que les donateurs ne sont pas tenus de rendre des comptes en ce qui concerne les performances des programmes en faveur de l'égalité hommes-femmes qu'ils soutiennent, mais que « les mauvaises performances sont toujours expliquées par de mauvais systèmes nationaux ». Les donateurs sont par conséquent peu motivés pour obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. De même, les représentants de haut niveau du gouvernement ne sont pas tenus pour responsables en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes. Plusieurs pays demandent un cadre de reddition de comptes plus solide pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

« Les mauvaises performances sont toujours expliquées par de mauvais systèmes nationaux » (Zambie)

- Au Burundi, l'égalité hommes-femmes est examinée dans certains groupes de travail sectoriels tels que l'éducation et la gouvernance. Il n'existe, cependant, pas de directives claires expliquant où et quand aborder l'égalité hommes-femmes.
- Le Niger, le Pérou et le Togo indiquent tous une absence de mécanismes et de procédures nécessaires pour aborder l'égalité hommes-femmes.
- L'Albanie aborde l'égalité hommes-femmes dans les processus de dialogue existants, bien que l'implication du ministère de la Condition féminine soit limitée.
- Le Rwanda aborde également l'égalité hommes-femmes dans ses processus de dialogue et inclut le ministère de la Condition féminine.
- Au Mozambique, tous les indicateurs du cadre d'évaluation des performances, qui comprennent des indicateurs relatifs à l'égalité hommes-femmes, sont abordés dans les évaluations. Le ministère de la Femme et de l'Action sociale participe au processus d'évaluation.
- L'Égypte constate que l'égalité hommes-femmes a été abordée lors des évaluations mutuelles avant la révolution de janvier 2011, mais que l'engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes n'est plus clair.

24. Ces processus de dialogue distinct ne sont cependant pas directement abordés par le module sur l'égalité hommes-femmes.

## 5.2 Considérations futures sur la responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes

- Les donateurs et les partenaires doivent systématiquement aborder la question des progrès effectués par rapport aux engagements convenus sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans les dialogues et les évaluations mutuelles au niveau des pays.
- Un cadre de reddition de comptes plus solide pour faire le suivi des financements et mesurer les progrès effectués en ce qui concerne les engagements en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes au niveau des pays doit faire partie du suivi du FHN 4 à Busan.

## 6. ABORDER LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES DANS LES PAYS FRAGILES ET EN CONFLIT

### Mesurer les progrès effectués dans le domaine de l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité

Quatre des pays qui ont testé le module (Burundi, Comores, République démocratique du Congo et Togo) ont également décidé de participer à l'Enquête 2011 sur les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires<sup>25</sup>. Ces quatre pays sont donc considérés comme des « États fragiles » dans ce rapport.

Cependant, le module sur l'égalité hommes-femmes n'a pas été conçu pour ou adapté aux États fragiles ou en conflit, ou aux situations précaires. Les défis qui sont souvent particulièrement répandus dans les environnements fragiles, y compris les violences dont les femmes sont victimes et la participation des femmes aux processus de renforcement de l'État, n'ont donc pas été abordés par le module et ne peuvent pas être évalués ici. De même, la mise en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et les conflits, y compris la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (SCR 1325), n'ont pas été abordés par le module. Le Burundi souligne qu'il est difficile de répondre aux questions et aux indicateurs du module sur l'égalité hommes-femmes à cause du contexte particulier du pays.

L'analyse de ce chapitre est complétée par des informations fournies par la Somalie et l'Afghanistan. La Somalie a participé à l'enquête sur les Principes pour les États fragiles, et elle a en parallèle effectué un exercice pour évaluer les progrès dans le domaine de l'égalité hommes-femmes en consultant la société civile. Les informations sur l'Afghanistan sont entièrement basées sur le chapitre pays de l'évaluation de la Déclaration de Paris, qui traite des progrès dans le domaine de l'égalité hommes-femmes de façon systématique<sup>26</sup>.

### 6.1 Appropriation de l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité

L'égalité hommes-femmes est abordée de manière transversale dans les programmes nationaux de développement du Burundi, des Comores, de la République démocratique du Congo et du Togo. La **République démocratique du Congo** a également identifié l'égalité hommes-femmes comme un objectif particulier de la stratégie de réduction de la pauvreté, même si aucun financement n'a été affecté au sujet. Le **Burundi** indique que des fonds sont affectés au combat contre les violences à l'égard des femmes et pour garantir des soins médicaux gratuits aux femmes qui accouchent et aux jeunes enfants. Cependant, le financement destiné à renforcer l'égalité hommes-femmes est dans l'ensemble très limité

---

25. Ces Principes fournissent un ensemble de directives pour améliorer l'engagement de la communauté internationale dans les situations de conflit et de fragilité. La mise en application de ces Principes est contrôlée par le biais d'une enquête qui repose sur des consultations nationales. Voir [www.fsprinciples.org](http://www.fsprinciples.org)

26. République islamique d'Afghanistan, Ministère des Finances et Baawar Consulting Group (2010), *Joint evaluation of the Paris Declaration Phase 2: Islamic republic of Afghanistan, 2010*. (« Evaluation conjointe de la Déclaration de Paris Phase 2 : République islamique d'Afghanistan »).

dans les quatre pays qui ont participé à la fois au module sur l'égalité hommes-femmes et à l'Enquête sur les Principes pour les États fragiles.

Les programmes en faveur de l'égalité hommes-femmes en **République démocratique du Congo** ont mis l'accent sur la protection des femmes, qui sont perçues comme vulnérables plutôt que comme des acteurs du développement à part entière. La République démocratique du Congo explique que la stabilité politique a été considérée comme plus importante que l'égalité hommes-femmes, et que le pays n'a pas réussi à identifier l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes comme des moyens de garantir la stabilité politique. Cela est également le cas en Somalie, où l'égalité hommes-femmes est souvent éclipsée par les questions de gouvernance ou de résolution de conflit. Cependant, de nombreux groupes de femmes indiquent que les femmes jouent un rôle important dans les situations de conflit - allant d'une opposition ou d'un soutien actif à une cooptation physique et symbolique involontaire. Il existe des exemples de résultats positifs dans le pays générés par l'inclusion des femmes dans les processus de consolidation de la paix et de résolution de conflit.<sup>27</sup>

*« La stabilité politique a été considérée comme plus importante que l'égalité hommes-femmes »  
(République démocratique du Congo)*

*« L'égalité hommes-femmes est souvent éclipsée par les questions de gouvernance ou de résolution de conflit »  
(Somalie)*

Lors des exercices de suivi des considérations relatives à l'égalité hommes-femmes en **Somalie**, il a généralement été reconnu que les donateurs sont les vecteurs des efforts de renforcement de l'égalité hommes-femmes dans le pays. L'égalité hommes-femmes est souvent considérée par les autorités nationales comme « une idéologie étrangère ». Cependant, de nombreux groupes de femmes somaliennes qui ont été consultées argumentent que l'égalité hommes-femmes est réellement une « question somalienne » et que les autorités nationales doivent accorder plus d'attention aux initiatives locales existantes. Dans l'ensemble, tous les partenaires ont l'opportunité d'impliquer les organisations de femmes et les acteurs de la société civile de manière plus substantielle dans l'analyse, la planification et la mise en application des initiatives de gouvernance et de résolution de conflit.

En Afghanistan, le sentiment est que les femmes et l'égalité hommes-femmes ont été utilisées « symboliquement » par tous les acteurs. L'évaluation de la Déclaration de Paris argumente que les femmes dans le pays ne pensent pas être considérées comme une priorité par qui que ce soit. Le plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes est perçu comme « une liste de souhaits qui n'a pas encore été traduite en programmes réalisables, avec des résultats associés ». Les femmes n'ont pas été consultées lors de la préparation de la Stratégie Nationale de Développement de l'Afghanistan. Même si « des réunions symboliques ont été organisées », les femmes n'ont pas eu un temps de parole suffisant pour exprimer leurs points de vue et leurs inquiétudes. L'égalité hommes-femmes n'a jamais été intégrée dans les stratégies, les politiques et les projets du gouvernement en Afghanistan.<sup>28</sup>

27. OCDE (2011b), *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles. République somalie*.

28. République islamique d'Afghanistan, Ministère des Finances et Baawar Consulting Group (2010), *Joint evaluation of the Paris Declaration Phase 2: Islamic republic of Afghanistan, 2010*. (« Evaluation conjointe de la Déclaration de Paris Phase 2 : République islamique d'Afghanistan »).

## 6.2 Résultats et responsabilité relatifs à l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité

La disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe, et le degré auquel les donateurs les soutiennent, diffèrent dans les quatre pays qui ont participé à la fois au module sur l'égalité hommes-femmes et à l'Enquête 2011 sur les Principes pour les États fragiles :

Le **Burundi**, les **Comores** et la **République démocratique du Congo** manquent tous de mécanismes de responsabilité mutuelle. La République démocratique du Congo en particulier souligne que des mécanismes de reddition de comptes concernant l'égalité hommes-femmes sont nécessaires. En **Afghanistan**, les femmes consultées lors de l'évaluation de la Déclaration de Paris considèrent que ni le gouvernement ni les donateurs ne leur rendent de comptes.<sup>29</sup>

Au **Togo**, d'autre part, un dialogue élargi sur les politiques existe et l'égalité hommes-femmes est réellement abordée dans ce dialogue.

## 6.3 Soutien des donateurs à l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité

L'exercice relatif à l'égalité hommes-femmes de l'Enquête sur les Principes pour les États fragiles en **Somalie** indique que les objectifs de l'égalité hommes-femmes sont souvent imposés par les services centraux des donateurs, sans analyse ou compréhension suffisantes des relations hommes-femmes dans le contexte local. La culture somalienne est riche en normes locales et traditionnelles, et l'Islam dans ses interprétations variées est un fondement solide du système social somalien. Les donateurs doivent adopter une approche plus subtile de l'égalité hommes-femmes, parce que les approches « lourdes » et à court terme ne feront qu'exacerber les discriminations.<sup>30</sup>

L'évaluation de la Déclaration de Paris de l'**Afghanistan** tire une conclusion très similaire. Peu de donateurs dans le pays possèdent l'expertise adéquate dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, des droits de l'homme et de l'environnement, et ils ne comprennent pas le contexte local. Un exemple parlant est la façon dont, en réponse aux viols des femmes et des jeunes filles lorsqu'elles allaient chercher de l'eau loin de chez elles, des puits ont été construits dans ou près des mosquées. Cette initiative n'a pas été fondée sur une analyse du contexte culturel - seuls les hommes sont autorisés à prier

- Au **Burundi**, les données ventilées par sexe ont été utilisées pour analyser le processus électoral de 2005 - entraînant la décision d'utiliser des quotas pour les élections locales de 2010. Le soutien des donateurs à la collecte des données dans le pays est cependant limité.
- Au **Togo**, après avoir analysé les données ventilées par sexe, les donateurs ont décidé d'augmenter le financement pour les projets en faveur des femmes et de l'égalité hommes-femmes.
- Aux **Comores**, les donateurs ont établi un programme conjoint pour soutenir la collecte de données ventilées par sexe mais des défis existent en ce qui concerne la mise à jour de ces données.
- La **République démocratique du Congo** argumente que les donateurs soutiennent la collecte de données ventilées par sexe pour leurs propres besoins, plutôt que dans des secteurs liés aux priorités du pays. Les institutions nationales n'ont pas les capacités nécessaires pour collecter des données de ce type.

29. Ibid.

30. OCDE (2011b), *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles. République somalie*.

dans les mosquées en Afghanistan, et les femmes et les jeunes filles ne sont pas autorisées dans la périphérie des mosquées durant la prière, qui correspond au moment où elles vont chercher de l'eau.<sup>31</sup>

Le **Burundi** indique également que les donateurs ont peu d'expertise disponible en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, tandis que la **République démocratique du Congo** souligne la focalisation d'USAID sur l'égalité hommes-femmes dans le pays et la façon dont le Japon fait des efforts pour consulter les groupes de femmes.

Cela dresse un portrait plutôt sombre de la façon dont les donateurs abordent (ou non) les questions d'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité. Les donateurs devront renforcer leurs efforts pour protéger les femmes dans les situations de fragilité et, en particulier, pour soutenir les femmes en tant qu'actrices du renforcement de l'État et les impliquer dans les processus de renforcement de l'État.

#### 6.4 Considérations futures sur l'égalité hommes-femmes dans les situations de fragilité

- Les pays et les donateurs doivent renforcer leurs efforts pour protéger les femmes durant les conflits et inclure les femmes dans les processus de renforcement de l'État, en accord avec les Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et les conflits (y compris la SCR 1325).
- Il faut reconnaître que l'égalité hommes-femmes et que des femmes autonomes soutiendront la paix et le renforcement de l'État. L'égalité hommes-femmes est complémentaire aux objectifs de la gouvernance ou de la consolidation de la paix, et n'est pas en concurrence avec ces objectifs.
- Il faut augmenter l'inclusion des acteurs de la société civile, y compris les femmes et les organisations de femmes, dans les processus décisionnels nationaux et internationaux.
- Les donateurs doivent renforcer leur compréhension des relations hommes-femmes dans le contexte particulier du pays, y compris en matière de religion et de culture.

---

31. République islamique d'Afghanistan, Ministère des Finances et Baawar Consulting Group (2010), *Joint evaluation of the Paris Declaration Phase 2: Islamic republic of Afghanistan, 2010*. (« Evaluation conjointe de la Déclaration de Paris Phase 2 : République islamique d'Afghanistan »).

## 7. LECONS TIRÉES ET VOIE À SUIVRE DANS LE FUTUR

### 7.1 Comment mieux aborder l'égalité hommes-femmes dans les efforts pour améliorer l'efficacité de l'aide

L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ont un fort effet multiplicateur sur les efforts de développement. Pour que l'aide et le développement soient efficaces, il faut d'abord traiter efficacement la question de l'égalité hommes-femmes. Les leçons tirées du module sur l'égalité hommes-femmes, qui permettraient aux pays et aux donateurs de renforcer leurs approches de l'égalité hommes-femmes, comprennent entre autres :

- Les programmes nationaux de développement des pays abordent l'égalité hommes-femmes. Bien que cela soit positif, les pays doivent également garantir que les ressources affectées à l'égalité hommes-femmes correspondent à leurs objectifs et à leurs engagements.
- Les pays doivent considérer l'adoption d'une approche « double » de l'égalité hommes-femmes en traitant la question à la fois comme un secteur ou par le biais de mesures spécifiques, et par l'intégration transversale des considérations sur l'égalité hommes-femmes.
- Les pays et les donateurs doivent réfléchir à la focalisation sectorielle de leurs efforts pour renforcer l'égalité hommes-femmes. Le soutien à l'égalité hommes-femmes dans les secteurs de l'économie et de la production pourrait être renforcé.
- Les pays doivent amorcer ou continuer leurs efforts pour garantir que les systèmes de gestion des finances publiques sont sensibles au genre. Cela constitue un moyen de renforcer la qualité de ces systèmes et de garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace, pour profiter à la population dans son ensemble sur la base de ses priorités et de ses besoins variés. Cela nécessitera une volonté politique, des données ventilées par sexe et un engagement sur le long terme.
- Les donateurs peuvent renforcer leur alignement sur les priorités des pays partenaires en matière d'égalité hommes-femmes en garantissant que des ressources suffisantes, à la fois humaines et financières, sont disponibles et en utilisant l'expertise technique nationale en matière d'égalité hommes-femmes.
- Pour effectuer une gestion efficace des résultats, les gouvernements comme les donateurs doivent utiliser les données ventilées par sexe existantes pour la gestion des politiques et des programmes et pour le processus de décision.
- Les donateurs doivent soutenir les capacités du pays à rassembler des données ventilées par sexe.
- Les données ventilées par sexe existantes doivent être mises en ligne quand cela est possible, pour permettre au public d'avoir accès à ces données et de les utiliser.
- Les donateurs et les partenaires doivent systématiquement aborder la question des progrès effectués par rapport aux engagements convenus sur l'égalité hommes-femmes et

l'autonomisation des femmes dans les dialogues et les évaluations mutuelles au niveau des pays.

- Un cadre de reddition de comptes plus solide pour faire le suivi des financements et mesurer les progrès effectués en ce qui concerne les engagements en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes au niveau des pays doit faire partie du suivi du FHN 4 à Busan.
- Les pays et les donateurs doivent renforcer leurs efforts pour protéger les femmes durant les conflits et inclure les femmes dans les processus de renforcement de l'État, en accord avec les Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et les conflits (y compris la SCR 1325).
- Il faut reconnaître que l'égalité hommes-femmes et que des femmes autonomes soutiendront la paix et le renforcement de l'État. L'égalité hommes-femmes est complémentaire aux objectifs de la gouvernance ou de la consolidation de la paix, et n'est pas en concurrence avec ces objectifs.
- Il faut augmenter l'inclusion des acteurs de la société civile, y compris les femmes et les organisations de femmes, dans les processus décisionnels nationaux et internationaux.
- Les donateurs doivent renforcer leur compréhension des relations hommes-femmes dans le contexte particulier du pays, y compris en matière de religion et de culture.

## 7.2 Leçons tirées en matière de suivi de l'égalité hommes-femmes et de l'efficacité de l'aide

Il a été demandé aux personnes participant au module sur l'égalité hommes-femmes de faire des commentaires sur les trois indicateurs et la méthodologie utilisée, et de dire comment ils envisageraient de mesurer les progrès en matière d'égalité hommes-femmes et d'efficacité de l'aide après le FHN 4 à Busan.

Dans l'ensemble, les 24 pays ont estimé que les trois indicateurs sélectionnés étaient pertinents, simples et efficaces pour contribuer à mesurer les progrès sur la façon dont l'égalité hommes-femmes a été abordée dans les efforts de mise en œuvre la Déclaration de Paris. De nombreux pays ont demandé un cadre de reddition de comptes plus solide pour faire le suivi des financements et mesurer les progrès effectués en ce qui concerne la façon dont l'égalité hommes-femmes est abordée dans les efforts pour rendre l'aide et le développement plus efficaces après le FHN 4.

Huit pays ont suggéré d'identifier, pour les cadres de suivi de l'efficacité de l'aide après le FHN 4, un indicateur spécifique sur les ressources financières utilisées pour l'égalité hommes-femmes, par les donateurs (APD) et/ou par les pays partenaires (dépenses du gouvernement). Le marqueur de la politique d'égalité hommes-femmes du CAD et les outils de gestion des finances publiques sensibles au genre pourraient être utilisés pour prolonger la réflexion sur un indicateur de ce type. Trois pays ont proposé un indicateur sur l'harmonisation des donateurs autour du soutien à l'égalité hommes-femmes. Deux pays ont également suggéré des indicateurs de l'égalité hommes-femmes et de l'efficacité de l'aide par secteur.<sup>32</sup>

---

32. Certains pays ont également remarqué que des indicateurs de *résultats* en matière d'égalité hommes-femmes sont nécessaires après le FHN 4. Bien que la mesure des résultats du développement ne fasse pas partie du rayon d'action du cadre de suivi de l'efficacité de l'aide, le besoin d'indicateurs de résultats en matière d'égalité hommes-femmes peut être abordé par d'autres initiatives convenues lors du FHN 4.

Les réponses des pays indiquent clairement que le module a provoqué des discussions franches sur la façon dont l'égalité hommes-femmes a été abordée dans les efforts de mise en œuvre de la Déclaration de Paris. De nombreux pays ont organisés des ateliers ou des consultations avec des représentants d'agences gouvernementales, de donateurs et de la société civile pour discuter des questions descriptives et des notes des indicateurs. Cela est, en soi, un résultat positif du module sur l'égalité hommes-femmes dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la compréhension du rôle que l'égalité hommes-femmes peut jouer dans l'accélération de l'efficacité de l'aide et du développement.

## RÉFÉRENCES

OCDE (2007), *Égalité des genres et la mise en œuvre de l'aide : Ce qui a changé depuis 1999 dans les agences de coopération pour le développement*, Paris.

OCDE (2008), *Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*, Paris.

OCDE (2010), *Intégration des considérations d'égalité hommes femmes aux réformes de la gestion des finances publiques*, Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes, OCDE, Octobre 2010.

OCDE (2011a), *Efficacité de l'aide 2005-10 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Paris.

OCDE (2011b), *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles. République somalie*, Paris.

OCDE (2011c), *Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour les États fragiles*, Paris.

République islamique d'Afghanistan, Ministère des Finances et Baawar Consulting Group (2010), *Joint evaluation of the Paris Declaration Phase 2: Islamic republic of Afghanistan, 2010*. (« Evaluation conjointe de la Déclaration de Paris Phase 2 : République islamique d'Afghanistan »).

Wood, B ; Betts, J ; Etta, F ; Gayfer, J ; Kabell, D ; Ngwira, N ; Sagasti, F ; Samaranayake, M. (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration*, Rapport final, Copenhague, mai 2011.

## ANNEXE A : PRINCIPES DE BASE ET MÉTHODOLOGIE DES TROIS INDICATEURS DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

### Principes de base et méthodologie de l'indicateur d'égalité hommes-femmes 1 : appropriation

La Déclaration de Paris reconnaît que les efforts de développement sont plus susceptibles de réussir et d'avoir un effet durable si le pays en développement prend l'initiative de déterminer les objectifs et les priorités de son propre développement, et établit le programme décrivant la façon de les atteindre. Pour faire de l'appropriation du pays une réalité, les pays en développement doivent diriger leurs politiques de développement et renforcer leurs institutions et leurs systèmes de gestion des finances publiques, y compris les ressources externes. Les donateurs doivent respecter et encourager ce *leadership*, en aidant à renforcer les capacités des pays partenaires à l'exercer. L'indicateur 1 de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (« appropriation ») mesure si les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles.

Dans le Programme d'action d'Accra, l'importance de l'appropriation par les pays a été réaffirmée. Les gouvernements des pays en développement se sont engagés à exercer plus de *leadership* sur leurs propres politiques de développement, et aussi à s'engager auprès de leurs parlements et de leurs citoyens pour définir ces politiques. Les donateurs et les pays en développement se sont également mis d'accord pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques et programmes de développement respectifs selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique (paragraphe 13c).

L'indicateur relatif à l'égalité hommes-femmes concernant l'appropriation (indicateur 1) s'appuie sur le Programme d'action d'Accra et utilise une version adaptée du critère évalué par l'indicateur de la Déclaration de Paris concernant l'appropriation. Il pose des questions descriptives sur le degré auquel les objectifs relatifs à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font partie de la stratégie nationale de développement et de la vision à long terme qui sous-tend la stratégie nationale de développement la plus récente. Il traite des liens entre les objectifs de la stratégie nationale de développement et l'égalité hommes-femmes, et il établit si un budget spécifique a été affecté aux objectifs relatifs à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Il demande également s'il est tenu compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques, grâce à une budgétisation sensible au genre.

Il a été demandé aux pays d'attribuer une note quantitative à cet indicateur sur une échelle allant de 1 (la moins bonne note) à 5 (la meilleure note), sur la base de consultations avec les parties prenantes.

L'indicateur relatif à l'égalité hommes-femmes 1 fournit également des informations qualitatives sur le degré auquel les politiques et programmes de développement des donateurs sont conçus et mis en œuvre selon des modalités compatibles avec les engagements relatifs à l'égalité hommes-femmes pris au niveau

international (en accord avec le paragraphe 13c du Programme d'action d'Accra) et si les donateurs sont équipés pour remplir leurs engagements relatifs à l'égalité hommes-femmes.

### **Principes de base et méthodologie de l'indicateur d'égalité hommes-femmes 2 : résultats**

La Déclaration de Paris (paragraphe 43-46) engage les donateurs et les pays partenaires à gérer et à mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles pour améliorer le processus de décision ; les partenaires à raccorder plus étroitement les stratégies et le cycle budgétaire et à s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats ; les donateurs à relier la programmation par pays aux résultats obtenus et aligner cette programmation sur les cadres d'évaluation et de suivi des pays partenaires, et à harmoniser leurs exigences en matière de notification ; et les partenaires et les donateurs à renforcer conjointement les capacités nécessaires. L'indicateur 11 de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (« résultats ») mesure le degré auquel l'engagement du pays à établir des cadres pour les performances a été rempli.

Dans le Programme d'action d'Accra (paragraphe 23a), les pays en développement se sont engagés à améliorer les systèmes d'information, notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique. Cette amélioration est nécessaire pour gérer et mesurer les résultats en matière de développement.

L'indicateur d'égalité hommes-femmes sur les résultats (indicateur 2) permet d'évaluer dans quelle mesure les questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances en demandant si des données ventilées par sexe sont collectées. Cet indicateur comprend également des questions descriptives sur le degré auquel les données ventilées par sexe sont analysées et utilisées dans le processus de décision, et diffusées auprès du public.

Il a été demandé aux pays d'attribuer une note quantitative à cet indicateur sur une échelle allant de 1 (la moins bonne note) à 5 (la meilleure note), sur la base de consultations avec les parties prenantes.

L'indicateur d'égalité hommes-femmes 2 fournit également des informations qualitatives sur le degré auquel les donateurs soutiennent le renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées par sexe et le degré auquel les données ventilées par sexe sont utilisées dans le cadre des processus de décision, d'affectation des ressources et de programmation des donateurs.

### **Principes de base et méthodologie de l'indicateur d'égalité hommes-femmes 3 : responsabilité mutuelle**

La Déclaration de Paris reconnaît que pour que l'aide devienne réellement efficace, des mécanismes de responsabilité plus solides et plus équilibrés sont nécessaires à tous les niveaux. En particulier, elle demande aux donateurs et aux pays partenaires d'évaluer conjointement par le biais des mécanismes existants au niveau des pays les progrès mutuels dans la mise en application des engagements sur l'efficacité de l'aide, y compris ceux inclus dans la Déclaration de Paris (paragraphe 50). L'indicateur 12 de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (« responsabilité mutuelle ») mesure le nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis et pose trois questions sur l'existence d'une politique ou d'une stratégie d'aide, les objectifs de l'efficacité de l'aide au niveau du pays et sur l'existence d'un dialogue élargi.

L'indicateur d'égalité hommes-femmes 3 mesure la responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes en demandant :

- Si les progrès au regard des engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont abordés dans le cadre des évaluations mutuelles quand celles-ci existent. Les coordinateurs nationaux ont été invités à répondre par « oui », « non » ou « sans objet (aucun mécanisme d'évaluation mutuelle n'est en place) », et d'expliquer leur réponse.
- Si des représentants du ministère chargé des questions d'égalité hommes-femmes et les correspondants pour ces questions dans les ministères sectoriels, de même que des représentants de la société civile, sont systématiquement associés aux processus d'évaluation mutuelle quand ceux-ci existent. Les coordinateurs nationaux ont été invités à répondre par « oui », « non » ou « sans objet (aucun mécanisme d'évaluation mutuelle n'est en place) », et d'expliquer leur réponse.

## ANNEXE B: LES INDICATEURS DE LA DECLARATION DE PARIS ET LES INDICATEURS DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

DP Indicateurs		Objectifs-cibles pour 2010	Optionnel indicateurs d'égalité hommes-femmes
1	Stratégies de développement opérationnelles	Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles.	L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement.
2a	Systèmes fiable de gestion des finances publiques	La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).	
2b	Système fiable de passation des marchés	Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.	
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).	
4	Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.	
5a	Des systèmes nationaux fiables	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires ; Pour les pays partenaires avec un score de 5 ou plus sur l'échelle de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir indicateur 2a).	

		Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires ; Pour les pays partenaires avec un score compris entre 3,5 et 4,5 sur l'échelle de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir Indicateur 2a).	
5b	Des systèmes nationaux de passation des marchés fiables	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires; pour les pays partenaires avec un score de «A» sur l'échelle de passation des marchés de la performance (voir Indicateur 2b).	
		Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires; pour les pays partenaires avec un score de «B» sur l'échelle de passation des marchés de la performance (voir Indicateur 2b).	
6	Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en oeuvre parallèles	Réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en oeuvre des projets.	
7	L'aide est davantage prévisible	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.	
8	L'aide est non liée	Poursuivre les progrès.	
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.	
10a	Effectuées conjointement missions sur le terrain	40 % des missions des donneurs sur le terrain sont effectuées conjointement.	
10b	Effectuées conjointement travaux analytiques par pays	66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement.	

11	Cadres orientés vers les résultats	Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.	Les données sont ventilées par sexe.
12	Responsabilité mutuelle	Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.	La responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

## ANNEXE C: QUESTIONNAIRE DU MODULE SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le présent module optionnel<sup>33</sup> a pour objet d'apporter un éclairage sous l'angle de l'égalité hommes-femmes sur les avancées ciblées dans l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il complète le module principal de l'Enquête 2011, consacré au suivi des progrès accomplis au regard des 12 indicateurs inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005).

Le module sur l'égalité hommes-femmes est lancé à titre expérimental en 2011 sur une base volontaire. On ne s'attend pas à ce que tous les pays qui participent à l'Enquête répondent à ce module. Celui-ci offre plutôt aux autorités nationales des pays partenaires qui le jugent utile un cadre pour engager un dialogue sur les liens entre égalité hommes-femmes et efficacité de l'aide au développement.

Les données communiquées par les pays dans le cadre de ce module optionnel serviront de base pour l'élaboration du Rapport 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, document clé pour le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Corée, 29 novembre-1er décembre 2011). Plus important encore, les informations obtenues en retour des pays qui auront répondu au module sur l'égalité hommes-femmes en 2011 viendront enrichir notre connaissance commune de la question hommes-femmes et de sa relation avec l'efficacité de l'aide au développement, et servirait à étayer des initiatives de suivi qui pourraient voir le jour après le quatrième Forum de haut niveau.

Le module sur l'égalité hommes-femmes s'inscrit dans le droit fil de la stratégie proposée dans les Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes<sup>34</sup> (2008), où il est préconisé d'élaborer des « indicateurs de genre, quantitatifs et qualitatifs, afin de mesurer les progrès accomplis dans le respect d'engagements répondant à des défis comme l'appropriation par les pays ». Il s'appuie sur les engagements souscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra.

### COMMENT CE MODULE OPTIONNEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SE RATTACHE-T-IL À L'ENQUÊTE 2011 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS?

L'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris fournit un cadre bien rôdé pour l'évaluation des progrès accomplis au regard des 12 indicateurs convenus en 2005. Il se peut que dans certains pays les parties prenantes souhaitent se pencher de plus près sur la performance au regard de certains engagements spécifiques inscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Deux modules optionnels – se rapportant à l'appropriation et à l'égalité hommes-femmes – ont été élaborés à cet effet, modules que les coordinateurs nationaux sont libres d'utiliser, après concertation

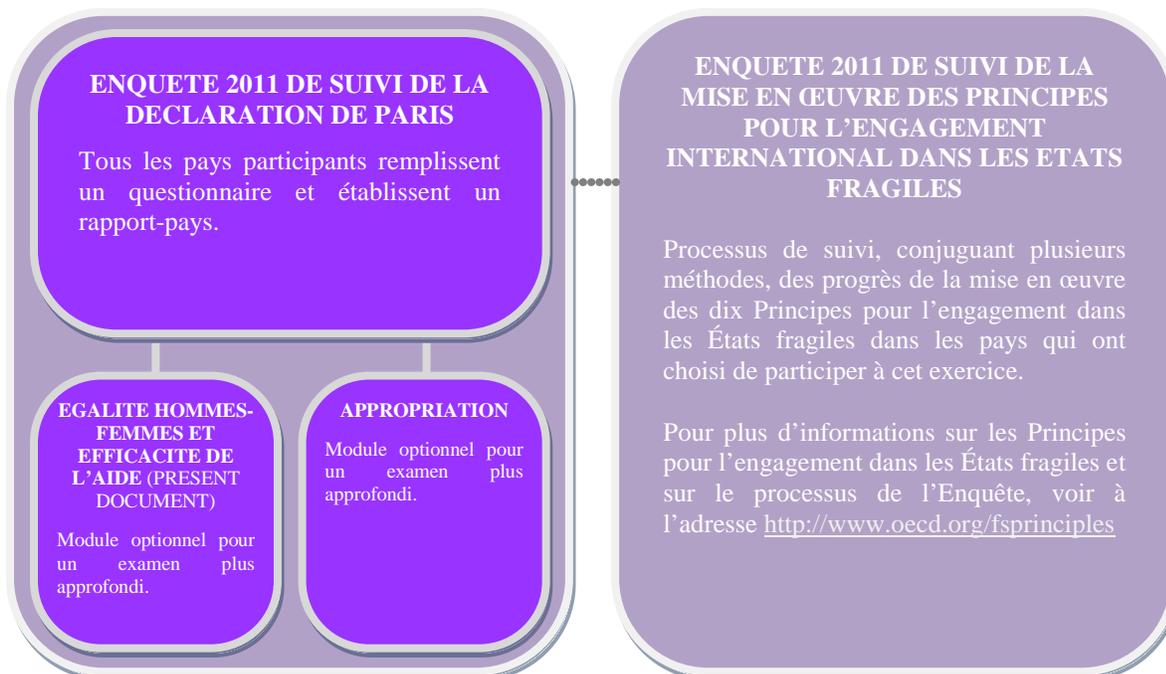
---

33. Développé par le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET).

34. Consultables à l'adresse [www.oecd.org/cad/genre/efficacite](http://www.oecd.org/cad/genre/efficacite)

avec les donateurs et la société civile, pour recueillir des informations supplémentaires et faciliter le dialogue autour de ces questions.

En outre, l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris se déroulera, dans les pays qui ont choisi de participer aux deux exercices, parallèlement à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.



- **Mon pays participe à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Dois-je aussi renseigner le questionnaire sur l'égalité hommes-femmes ?** – Ce module est optionnel. Il appartient aux coordinateurs nationaux de décider, en concertation avec les donateurs et les organisations de la société civile, de l'opportunité de le remplir. Les informations complémentaires qui y seront fournies seront analysées dans les publications établies à partir des résultats de l'Enquête.
- **Je suis un coordinateur national et je souhaiterais renseigner le module sur l'égalité hommes-femmes. Que dois-je faire ?** Le présent document comprend le questionnaire à remplir et indique la procédure à suivre pour consulter les donateurs, les organisations de la société civile et les parlementaires afin de déterminer les scores relatifs aux indicateurs d'égalité hommes-femmes. Vous êtes invité à prendre contact avec le Secrétariat du CAD-OCDE pour toute demande d'assistance ou de conseil supplémentaire.

## TROIS INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES

Trois indicateurs facultatifs d'égalité hommes-femmes ont été définis en vue de compléter le cadre existant de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Ils reposent sur une auto-évaluation de la performance au regard des critères proposés.

Ces indicateurs, qui s'inspirent de ceux de la Déclaration de Paris, apportent un éclairage sous l'angle de l'égalité hommes-femmes sur les progrès mesurés à l'aide des indicateurs 1 [« Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles » (Appropriation)], 11 (« Cadres orientés vers les résultats ») et 12 (« Responsabilité mutuelle »). Ils s'appuient également sur les engagements souscrits dans le Programme d'action d'Accra, en particulier aux paragraphes 13c<sup>35</sup>, 23<sup>36</sup> et 24.<sup>37</sup>

- Indicateur d'égalité hommes-femmes 1) : L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement intégrées dans les stratégies nationales de développement (Appropriation) ;
- Indicateur d'égalité hommes-femmes 2) : Les données sont ventilées par sexe (Gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes) ;
- Indicateur d'égalité hommes-femmes 3) : Responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

## GESTION DU PROCESSUS AU NIVEAU DES PAYS

Les coordinateurs nationaux pour l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont encouragés à remplir le questionnaire sur l'égalité hommes-femmes. Les renseignements communiqués dans celui-ci doivent, parallèlement aux résultats de l'Enquête, être débattus avec des représentants des ministères nationaux, des donateurs, de la société civile et du parlement, de sorte que soient validés les réponses d'ordre qualitatif ainsi que les scores proposés.

Étant donné le caractère subjectif de ces indicateurs pilotes, il ne sera pas toujours possible de dégager un consensus sur les réponses et les scores. Lorsque les avis divergent, les coordinateurs nationaux ne doivent pas s'efforcer de les rapprocher, mais au contraire rendre compte des différents courants d'opinion dans le document final remis au Secrétariat de l'OCDE.

---

35. « Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».

36. « Nous améliorerons notre gestion axée sur les résultats (...) notamment en ventilant (...) les données par sexe ».

37. « Nous intensifierons nos efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration ».

## SOUSSION DES RÉSULTATS

Une fois rempli, le questionnaire sur l'égalité hommes-femmes devra être renvoyé au Secrétariat de l'OCDE pour le 31 mars 2011 au plus tard, de telle sorte que les réponses puissent servir à éclairer les travaux du Forum de haut niveau en Corée.

Le coordinateur national devra transmettre le questionnaire sur l'égalité hommes-femmes ainsi que les autres documents liés à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (feuille de calcul pays, rapport-pays et questionnaire pour les gouvernements) par courriel à l'adresse [pdsurvey@oecd.org](mailto:pdsurvey@oecd.org), ou par télécopie au + 33 1 44 30 61 27.

## ASSISTANCE

A help desk has been established to respond to queries from national co-ordinators and donor focal points.

### *Comment contacter l'équipe d'assistance ?*

Par courriel : [pdsurvey@oecd.org](mailto:pdsurvey@oecd.org)

Par téléphone : + 33 1 45 24 89 80 / + 33 1 45 24 94 48 / + 33 1 45 24 79 17

Par télécopie : + 33 1 44 30 61 27

Une assistance spéciale pour le module sur l'égalité hommes-femmes est assurée par le Secrétariat du GENDERNET en les personnes de :

- Mme Jenny Hedman ([jenny.hedman@oecd.org](mailto:jenny.hedman@oecd.org) ; +33 1 45 24 96 18) ;
- Mme Patti O'Neill ([patti.oneill@oecd.org](mailto:patti.oneill@oecd.org) ; +33 1 45 24 18 87).

## QUESTIONNAIRE SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

**Pays :** [Type here]

**Coordinateur national :** [Type here]

**Donneurs, organisations de la société civile et parlementaires consultés :** [Type here]

## INDICATEUR D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 1: L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES SONT SYSTÉMATIQUEMENT INTÉGRÉES DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT (APPROPRIATION)

Cet indicateur est lié à l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris [« Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles » (Appropriation)]<sup>38</sup>, dont la valeur est déterminée sur la base des trois critères suivants: i) l'existence d'un cadre stratégique unifié et sa qualité ; ii) l'établissement de priorités à l'intérieur de ce cadre ; iii) l'existence d'un lien stratégique avec le budget national et la qualité de ce lien.

### a) Description qualitative<sup>39</sup>

Q1. Informations de base: Dans quelle mesure la question de l'égalité hommes-femmes est-elle abordée dans la stratégie nationale de développement / le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et dans les stratégies sectorielles et infranationales? [Type here]

Q2. Cadre stratégique unifié: Dans quelle mesure l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes font-elles partie du projet à long terme sur lequel s'appuie la dernière stratégie nationale de développement? [Type here]

Q3. Établissement de priorités: Comment l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes se rattachent-elles aux objectifs fixés dans la stratégie nationale de développement / le CSLP<sup>40</sup>? [Type here]

Q4. Lien stratégique avec le budget national: Des crédits spécifiques sont-ils affectés aux objectifs en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes? Précisez les secteurs/programmes concernés. Indiquez également s'il est tenu compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques, grâce à une budgétisation sensible au genre. [Type here]

Q5. Dans quelle mesure les politiques et programmes de développement des donateurs sont-ils conçus et mis en œuvre selon des modalités compatibles avec les engagements relatifs à l'égalité hommes-femmes pris au niveau international [comme le veut le paragraphe 13 c) du Programme d'action d'Accra]? [Type here]

Q6. De quels moyens disposent les donateurs (personnel spécialisé, instruments, etc.) pour œuvrer à la prise en compte de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes? Fournissez quelques exemples. [Type here]

---

38. Il s'inspire également du paragraphe 13c du Programme d'action d'Accra : « Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique ».

39. Veuillez donner des réponses courtes aux questions de nature qualitative (pas plus de quelques lignes par réponse).

40. Une des questions de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à propos de l'indicateur 1 porte sur le point de savoir si les objectifs fixés dans la stratégie renvoient à « des questions transversales telles que la question hommes-femmes, l'environnement ou la gouvernance ». Les renseignements donnés sur la problématique hommes-femmes en réponse à cette question peuvent être reproduits et/ou complétés ici.

## b) Auto-évaluation – Score au regard de l'indicateur 1

Eu égard aux réponses d'ordre qualitatif données à la section a), proposez une note comprise entre 1 et 5 pour l'indicateur i) suivant la méthode LEADS (voir encadré ci-dessous). [Type here]

Les réponses et la note ont-elles été débattues avec des représentants des autorités nationales, de la société civile et du parlement? En cas de divergence de vues, exposez les différents courants d'opinion. [Type here]

### Méthode LEADS<sup>41</sup> : application à l'indicateur 1

**L** *Little action* (« *Peu de mesures sont prises* » ; *note 1*) : les dispositions prises pour intégrer les considérations d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans la stratégie nationale de développement / le CSLP sont demeurées quasiment au point mort. Peu d'efforts, voire pas du tout, ont été déployés pour définir des objectifs/cibles en matière d'égalité hommes-femmes.

**E** *Elements exist* (« *Des éléments existent* » ; *note 2*) : les considérations d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont partiellement prises en compte dans la stratégie nationale de développement / le CSLP. Il existe une base permettant de définir des objectifs/cibles en matière d'égalité hommes-femmes et/ou de progresser dans le rattachement au budget de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

**A** *Action taken* (« *Des mesures sont prises* » ; *note 3*) : des progrès ont été accomplis, mais ils ne sont pas encore suffisants [par rapport au cas de figure D – Developed (« Il faut aller plus loin »)]. La stratégie nationale de développement et les stratégies sectorielles et infranationales intègrent la question hommes-femmes jusqu'à un certain point. Les objectifs de la stratégie nationale de développement / du CSLP renvoient plus ou moins à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Des avancées ont été réalisées concernant l'affectation de crédits aux objectifs en matière d'égalité hommes-femmes. Un socle est en place, qui devrait permettre de progresser davantage.

**D** *Developed* (« *Il faut aller plus loin* » ; *note 4*) : d'importants progrès ont été faits mais de nouvelles mesures sont nécessaires pour en assurer la pérennité. La stratégie nationale de développement et les stratégies sectorielles et infranationales prennent dûment en compte la question hommes-femmes. La stratégie nationale de développement s'appuie sur un projet à long terme intégrant l'égalité hommes-femmes. Les objectifs de la stratégie nationale de développement / du CSLP renvoient à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, et des crédits spécifiques sont affectés aux objectifs en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans des secteurs ou programmes déterminés.

**S** *Sustainable* (« *Des mesures durables sont prises* » ; *note 5*) : il n'existe aucun signe avant-coureur d'éventuelle dégradation de la situation et l'on s'attend dans l'ensemble à ce que les progrès accomplis en termes d'inscription des questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans les stratégies nationales de développement [progrès évoqués dans le cas de figure D - Developed (« Il faut aller plus loin »)] soient durables.

---

41. Cette méthode a été mise au point par la Banque mondiale et sert à noter, dans le cadre de l'Enquête, les progrès accomplis à l'aune des indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris.

## **INDICATEUR D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 2: LES DONNÉES SONT VENTILÉES PAR SEXE (GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES)**

Cet indicateur complète l'indicateur 11 de la Déclaration de Paris [« Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés » (Cadres orientés vers les résultats)].<sup>42</sup> L'indicateur d'égalité hommes-femmes ii) permet d'évaluer dans quelle mesure les questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances grâce à une ventilation des données par sexe.

### **a) Description qualitative<sup>43</sup>**

Q1. Les données recueillies pour l'évaluation et le suivi de la stratégie nationale de développement sont-elles systématiquement ventilées par sexe, et ces données sont-elles récentes, pertinentes et complètes ? [Type here]

Q2. Dans quelle mesure les données ventilées par sexe sont-elles analysées et exploitées à des fins décisionnelles ? [Type here]

Q3. Dans quelle mesure les données ventilées par sexe sont-elles rendues publiques ? [Type here]

Q4. Dans quelle mesure les donateurs soutiennent-ils le renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées par sexe ? [Type here]

Q5. Dans quelle mesure des données ventilées par sexe sont-elles utilisées dans le cadre des processus de décision, d'affectation des ressources et de programmation des donateurs ? [Type here]

### **b) Auto-évaluation – Score au regard de l'indicateur 2**

Eu égard aux réponses d'ordre qualitatif données à la section a), proposez une note comprise entre 1 et 5 pour l'indicateur 2) suivant la méthode LEADS (voir encadré ci-dessous). [Type here]

Les réponses et la note ont-elles été débattues avec des représentants des autorités nationales, de la société civile et du parlement ? En cas de divergence de vues, exposez les différents courants d'opinion. [Type here]

---

42. Il s'inspire aussi des paragraphes 10 [« L'obtention de résultats sur le front du développement — et la communication de ces résultats — doit être au cœur de toutes nos actions »] et 23 [« Nous améliorerons notre gestion axée sur les résultats (...) notamment en ventilant (...) les données par sexe »] du Programme d'action d'Accra.

43. Veuillez donner des réponses courtes aux questions de nature qualitative (pas plus de quelques lignes par réponse).

## Méthode LEADS<sup>44</sup> : application à l'indicateur 2

**L** *Little action* (« **Peu de mesures sont prises** » ; **note 1**) : les mesures sont demeurées quasiment au point mort. Il est rarement, voire jamais, opéré une ventilation par sexe des données destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances. Les données ventilées par sexe ne sont ni analysées ni diffusées.

**E** *Elements exist* (« **Des éléments existent** » ; **note 2**) : des progrès sont envisageables à partir de ce qui existe déjà ou de plans arrêtés visant à généraliser la ventilation par sexe des données destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances. Les données ventilées par sexe ne sont pas systématiquement analysées ou diffusées.

**A** *Action taken* (« **Des mesures sont prises** » ; **note 3**) : des progrès ont été accomplis, mais ils ne sont pas encore suffisants [par rapport au cas de figure D – Developed (« Il faut aller plus loin »)]. La ventilation est devenue systématique pour les principaux indicateurs de suivi ainsi que dans la collecte et l'analyse des données, et certaines informations sont publiées. Des plans ont été arrêtés en vue d'assurer l'exploitation de ces données à des fins décisionnelles, mais pour autant le système n'est pas forcément opérationnel à tous les niveaux de l'administration. Un socle est en place, qui devrait permettre de progresser davantage.

**D** *Developed* (« **Il faut aller plus loin** » ; **note 4**) : d'importants progrès ont été faits mais de nouvelles mesures sont nécessaires pour en assurer la pérennité. Les données ventilées par sexe destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation/de gestion des résultats ou des performances sont généralement récentes et complètes. Le système permet de suivre un nombre suffisant et gérable d'indicateurs de moyens, de résultats et de réalisations concernant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des secteurs. Les données sont exploitées à des fins décisionnelles et diffusées.

**S** *Sustainable* (« **Des mesures durables sont prises** » ; **note 5**) : il n'existe aucun signe avant-coureur d'une éventuelle dégradation de la situation et l'on s'attend dans l'ensemble à ce que les progrès accomplis en termes de ventilation par sexe des données [évoqués dans le cas de figure D – Developed (« Il faut aller plus loin »)] soient durables.

---

44. Cette méthode a été mise au point par la Banque mondiale et sert à noter, dans le cadre de l'Enquête, les progrès accomplis à l'aune des indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris.

### INDICATEUR D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 3: RESPONSABILITÉ MUTUELLE S'AGISSANT DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Cet indicateur s'inspire de l'indicateur 12 de la Déclaration de Paris [« Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration » (Responsabilité mutuelle)].<sup>45</sup>

Q1. Les progrès au regard des engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont-ils abordés dans le cadre des évaluations mutuelles ? [oui/non/sans objet (aucun mécanisme d'évaluation mutuelle n'est en place)] [Type here]

Veillez étayer brièvement votre réponse. [Type here]

Q2. Des représentants du ministère chargé des questions d'égalité hommes-femmes et les correspondants pour ces questions dans les ministères sectoriels, de même que des représentants de la société civile, sont-ils systématiquement associés aux processus d'évaluation mutuelle ? [oui/non/sans objet (aucun mécanisme d'évaluation mutuelle n'est en place)] [Type here]

Veillez étayer brièvement votre réponse. [Type here]

---

45. Il s'appuie aussi sur le paragraphe 24b du Programme d'action d'Accra : « Nous intensifierons nos efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration ».

## COMMENTAIRES SUR LE MODULE PILOTE CONCERNANT L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Dans quelle mesure le suivi des engagements pris en matière d'égalité hommes-femmes et d'efficacité de l'aide au développement est-il une priorité dans le cas de votre pays ? [Type here]

Avez-vous des commentaires sur les trois indicateurs d'égalité hommes-femmes proposés et la méthode utilisée ? [Type here]

À votre avis, comment devrait-on procéder pour mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité hommes-femmes dans le contexte de l'efficacité de l'aide après 2011 et la tenue du quatrième Forum de haut niveau ? [Type here]

## Constats du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

L'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été complétée par un module optionnel sur l'égalité hommes-femmes comportant trois indicateurs, sur la base des engagements inclus dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Le module sur l'égalité hommes-femmes s'inscrit également dans le droit fil de la proposition exposée dans les *Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes* (2008), où il est préconisé d'élaborer des « indicateurs de genre, quantitatifs et qualitatifs, afin de mesurer les progrès accomplis dans le respect d'engagements répondant à des défis comme l'appropriation par les pays ».

Le module sur l'égalité hommes-femmes comprend trois indicateurs. Chacun de ces indicateurs est lié à l'un des 12 indicateurs de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :

1. **Appropriation** : l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes font systématiquement partie des stratégies nationales de développement (lié à l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris, appropriation)
2. **Résultats** : les données sont ventilées par sexe (lié à l'indicateur 11 de la Déclaration de Paris, résultats)
3. **Responsabilité mutuelle** en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (lié à l'indicateur 12 de la Déclaration de Paris, responsabilité mutuelle)

Ce rapport présente les constats des 24 pays en développement qui ont testé le module sur l'égalité hommes-femmes lors de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.